Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE SALARIALE 1999

Consultation auprès des associations de personnel

Dans sa séance du 3 juillet dernier, le Conseil d'Etat a fixé à 35 millions de francs l'objectif d'économies nettes pour 1999 sur la masse salariale. Il invite les association du personnel à négocier les modalités permettant d'atteindre ce but.

Selon un décret contraignant du Grand Conseil voté en décembre dernier, le déficit résultant du budget 1999 ne devra pas dépasser 400 millions de francs. Pour respecter cette limite, le Conseil d'Etat a notamment décidé d'économiser 35 millions sur les salaires.

Sur cette somme, il a d'ores et déjà convenu de réduire l'enveloppe budgétaire destinée au paiement des heures supplémentaires à hauteur de 3 millions. Parmi les mesures porteuses d'économies, il est proposé entre autres de réduire la contribution de l'Etat-employeur à la caisse de pensions et les augmentations statutaires annuelles.

Les associations de personnel ? la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois, le Syndicat des services publics et Sud-Services publics ? sont invitées à négocier les modalités de réduction dans la première quinzaine d'août. Afin de respecter les délais de dépôt du budget, les décisions devront impérativement être validées par le Conseil d'Etat au début du mois de septembre prochain.

Le budget 1999 sera rendu public début octobre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 1998

M. Charles Favre, chef du Département des finances tél. 021/316 20 01 M. Jean-Marc Mommer, chef du Service du personnel tél. 021/617 63 40